

Comité européen des Droits sociaux

236^e session, 11-15 mai 2009

Ordre du jour

Réclamations collectives

Le Comité examinera les réclamations suivantes :

- Défense des Enfants - International (DEI) c. Pays-Bas, Réclamation n° 47/2008
- Centre international pour la Protection juridique des Droits de l'Homme (INTERIGHTS) c. Grèce, Réclamation n° 49/2008
- Confédération française démocratique du Travail (CFDT) c. France, Réclamation n° 50/2008
- Centre européen des Droits des Roms c. France, Réclamation n° 51/2008
- Centre on Housing Rights and Evictions (COHRE) c. Croatie, Réclamation n° 52/2008
- Fédération des Associations nationales de Travail avec les Sans-abri (FEANTSA) c. Slovénie, Réclamation no 53/2008
- Conseil Européen des Syndicats de Police (CESP) c. France, Réclamation n° 54/2008
- Confédération générale du Travail (CGT) c. France, Réclamation n° 55/2009

Examen des rapports nationaux pour les Conclusions 2009 / XIX-2 de la Charte

Le Comité examinera les projets de conclusions pour les Etats suivants

Charte de 1961

Slovaquie, Espagne, Pologne

Charte révisée

Moldova, France, Lituanie, Estonie, Finlande, Roumanie, Suède

La procédure sur les dispositions non acceptées de la Charte

Le Comité poursuivra les préparations des réunions/procédures prévues en 2009 à l'égard des Etats suivants : Azerbaïdjan, Italie, Roumanie et Slovénie.